

OBSERVATOIRES RÉGIONAUX FAUNE FLORE THÉMATIQUES (ORT)

ETAT D'AVANCEMENT

En l'espace de 4 ans, 5 ORT ont vu le jour, certains s'appuyant sur des dynamiques déjà bien ancrées dans le paysage naturaliste breton, d'autres étant créés pour la circonstance. 3 observatoires thématiques (avifaune, invertébrés, mammifères) doivent être renouvelés en 2020 (version 2), et un nouvel observatoire est en émergence pour les amphibiens et reptiles. L'enjeu est maintenant de pérenniser ces outils sur le long terme.

Sur la base d'un bilan de ces quelques années d'existence, l'objet des travaux en cours est de consolider les éléments communs qui sous-tendent la notion d'observatoire, de les ajuster pour assurer les spécificités propres à chaque observatoire et de préciser le périmètre d'action.

La finalité de cette co construction est de proposer un cadre pour les actions portées par un ORT. Cela permettra ainsi de mieux expliciter le rôle des ORT dans le contexte des dynamiques régionales en faveur de la biodiversité et d'apporter des éléments de lisibilité pour le dialogue entre porteurs de projets et financeurs.

Éléments de cadrage des actions finançables au titre des ORT

Il s'agit dans ce chapitre de l'état de la réflexion portée par le groupe technique des ORT.

Un ORT est un dispositif d'envergure régionale organisant de manière collaborative et participative un ensemble d'actions autour d'une thématique « Espèces / Habitats » dans l'optique de produire une connaissance utile à la préservation de la biodiversité.

Le périmètre des ORT inclue les actions concernant la « Donnée » et la « Connaissance » (plus-value à la donnée) et exclue les actions de « Préservation Restauration Conservation ».

Éléments d'équilibrage global :

- Les axes A et B restent dans un proche avenir des axes prioritaires parce qu'ils nécessitent encore des actions conséquentes avant d'atteindre une « routine ».
- L'éducation à l'environnement n'est pas une thématique envisagée dans un proche avenir pour les ORT.

Axe A - Organisation du recueil de données

Type d'actions

- Animer un réseau de recueil de données.
 - Il s'agit d'animer les réseaux d'observateurs (rôle d'une association par exemple) et les réseaux d'organismes collecteurs (rôle du chef de file par exemple).
 - Deux cas à différencier : organiser une opération terrain (diriger une équipe d'observateurs autour d'un protocole, passer les consignes, récolter les fiches d'observation...) et entretenir une dynamique de réseau d'observateurs (organiser les retours d'informations vers les observateurs, les former à l'identification de taxons ou l'utilisation de protocoles, répondre aux sollicitations courriels sur les taxons...).
 - La formation des professionnels (BE, organismes gestionnaires...) ou la montée en compétence des salariés à l'identification de taxons ou l'utilisation de protocoles peut s'envisager dans cet axe d'actions ; mais pas les « formations » à l'intention des élus ou services de l'Etat (ces « formations » ne concernent d'ailleurs pas l'identification des taxons ou les protocoles).
- Elaborer et mettre à disposition des méthodes et outils pour aider au recueil des données.
- Proposer des priorités d'acquisition de données.
 - La priorité est donnée aux suivis temporels inventaires récurrents par rapport aux études ponctuelles de recherche (tout en reconnaissant le besoin de s'appuyer sur des travaux scientifiques, par exemple pour décrypter le fonctionnement des écosystèmes et populations).
 - La priorité est laissée dans un proche avenir aux thématiques de récolte de données déjà initiées.
 - Un travail de fond devra être engagé pour établir un bilan des connaissances et réorienter si de besoin les axes d'acquisition de données (pour actions futures : OEB en tant qu'animateur d'un groupe de travail ORT).
 - L'acquisition de données pour élaborer et évaluer des protocoles et méthodes de recueil de données fait partie des priorités.
- Récolter des données.

Remarques

- Données concernées : occurrence, répartition, tendances, évolution, biologie, écologie.
- Sources des données : inventaires de terrain, bibliographie, collections.
- Importance de la poursuite des suivis diachroniques.

Axe B - Organisation du cycle de vie de la donnée

Type d'actions

- Qualifier la donnée : contrôle, fiabilité, validation.
- Standardiser la donnée : mise au format spécifique à l'organisme, transformation au standard régional d'échange, suivi de l'évolution des standards, référentiels (taxonomiques et géographiques) et statuts (protection, invasivité...).

- Administrer des bases de données : regroupement des données, structuration en tables de données, extraction et exportation.
- Gérer des outils d'administration de données : maintenance et évolution des outils supports (serveurs, logiciels).
- Lorsqu'un projet d'acquisition de données (un ABC/ABI par exemple) existe, son budget prévisionnel doit prévoir le financement de la qualification, standardisation et validation scientifique de la donnée ; ainsi cet effort financier, indispensable à la production d'une donnée de qualité, ne serait pas imputé sur le financement des ORT.

Remarques

- Trois types de compétences nécessaires : naturaliste, administrateur de données, maintenance des outils dédiés.
- Actions qui nécessitent des organisations matérielles et des procédures intra et inter organismes compatibles.
- Une des ambitions : alimentation de la plateforme régionale des données naturalistes.

Axe C - Elaboration d'une connaissance « utile* »

Types d'actions

- Produire des informations de référence sur l'état et les tendances du patrimoine naturel* : cartes, synthèses, analyses, chiffres clés, indicateurs...
- Elaborer des outils d'alerte et d'aide à l'analyse des enjeux : couches d'alerte, listes rouges, responsabilité biologique, statut d'invasive, espèces et habitats déterminants znieff...
- L'émergence de priorités doit reposer sur un travail de fond préalable devant établir un bilan des connaissances.

Remarques

- L'aspect « Partage » de la connaissance est ciblé dans l'axe E.
- Patrimoine naturel* : espèces, habitats, lien espèce - milieu, fonctionnement écologique...
- « utile* » = « répondre aux besoins » : les modalités de mise en œuvre de cet axe nécessite un ajustement entre les propositions émanant des ORT et les besoins des institutionnels régionaux ou des territoires.

Axe D - Accompagnement, expertise

Types d'actions

- Conseiller à façon les territoires.
- Participer à la comitologie des réseaux d'espaces protégés : contribuer, être force de proposition.
- Participer aux différentes démarches régionales de prise en compte de la biodiversité : contribuer, être force de proposition.
- Une doctrine permettant de différencier ce qui relève d'un conseil « global », et donc gérable par un ORT, d'un conseil personnalisé et donc relevant possiblement d'un financement particulier reste à être précisée.

Remarques

- Les productions liées notamment à l'axe Elaboration d'une connaissance utile alimentent le conseil et l'expertise apportés par les ORT.
- L'équilibre entre d'une part le niveau des sollicitations ou l'éventail des possibles réseaux et démarches et d'autre part la capacité de charge des ORT en matière de réponse est un enjeu.

Axe E - Partage, Valorisation, Communication

Types d'actions

- Communiquer sur la dynamique des ORT pour les faire mieux connaître en tant qu'acteurs incontournables : lettre d'information, réseaux sociaux...
- Valoriser les résultats des actions menées dans le cadre des ORT en mobilisant divers supports de sensibilisation : poster, article scientifique, colloque, pages web...

Modalités globales de mise en œuvre des actions

Quelques éléments de lisibilité des modalités de mise en œuvre des actions :

- les actions d'un ORT sont mises en œuvre par des opérateurs, regroupés par thématique sous le chef de filât d'un des opérateurs ;
- le chef de file a pour rôle de mobiliser tous les opérateurs qui lui semblent pertinents pour entretenir la dynamique du réseau thématique et pour organiser la mise en œuvre des actions du programme annuel ; il est le contact privilégié des institutionnels et des sollicitations extérieures ;
- Un opérateur est légitimé en tant que chef de file de la thématique notamment par son identification dans la charte de la plateforme bretonne des données naturalistes ;
- le rôle de l'opérateur chef de file peut s'exprimer aussi au cas par cas en tant que pilote selon la gouvernance spécifique à chaque ORT ;
- le vocabulaire de « chef de file » est utilisé préférentiellement à celui de « pilote » comme terme générique ;
- le rôle de l'OEB est d'accompagner chaque ORT et d'animer, coordonner, assurer la transversalité inter ORT.